



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

DAFPEN
Délégation Académique à la
Formation des Personnels de
l'Éducation Nationale

Affaire suivie par
Isabelle Pouget
Référence
2019-10
Téléphone
05.36.25.83.76
Courriel
isabelle.pouget@ac-toulouse.fr

Adresse postale :
CS 87703
31077 Toulouse
Cedex 4

Adresse physique :
12, rue Mondran
31400 Toulouse

Toulouse, le 11 mars 2019

La rectrice de l'académie de Toulouse
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
(ou responsables pédagogiques de sections
d'enseignement du second degré)

S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques des
services de l'Éducation nationale

Objet : ASH second degré / CAPPEI / Recueil des candidatures
Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

Références : décret n°2017-169 du 10 février 2017- JO du 12 février 2017 – BOEN n°7
du 16 février 2017 ; arrêtés du 10 février 2017 portant organisation de l'examen pour
l'obtention du CAPPEI et organisation de la formation professionnelle spécialisée,
circulaire 2017-026 du 14 février 2017 parue au BOEN n°7 du 16 février 2017

Site à consulter : <http://eduscol.education.fr>

Les établissements du second degré accueillent en leur sein des élèves en situation
de handicap ou en grande difficulté scolaire qui nécessitent un accompagnement
particulier. Celui-ci relève des missions ordinaires de tout professeur. Toutefois,
afin de permettre aux enseignants de développer des compétences professionnelles
spécifiques et ainsi faire bénéficier ces élèves de parcours scolaires adaptés, une
formation préparant à l'examen du CAPPEI est proposée aux enseignants du
second degré.

La formation au CAPPEI se déroulera sur 300 heures, réparties sur 12 semaines,
durant une année scolaire, à l'ESPé de Toulouse Saint-Agne.

Les enseignants intéressés doivent retourner la fiche de candidature placée en
annexe, accompagnée d'un curriculum vitae, sous couvert du chef d'établissement, **par
voie postale**, à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie de Toulouse - DAFPEN
CS 87703 - 31077 Toulouse cedex 4

**La date limite de réception de ce courrier à la DAFPEN est fixée au 09 avril
2019. Attention aux délais de transmission du courrier.**
Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.



2/2

Les établissements seront informés début mai, après la commission de choix, des candidatures retenues.

Les enseignants retenus participeront à une première semaine de formation prévue sur la deuxième quinzaine du mois de juin 2019 à l'ESPé de Toulouse.

Je me permets d'insister sur l'importance de la diffusion de cette information le plus rapidement possible auprès des personnels concernés, par tous les moyens mis à votre disposition (affichage, distribution individuelle, transfert de courriel...).

Les services de la DAFPEN et de l'ASH Académique restent à votre disposition pour toute question relative à cette certification.

Pour la Rectrice

La directrice de la délégation académique à la
formation des personnels de l'éducation nationale

Marie Saint Michel

PJ : Fiche de candidature pour la formation au CAPPEI 2019-2020

CPI : Mesdames et Messieurs les IA-IPR, IEN ET-EG, IEN 1° degré, CT ASH